

Discussion relative à l'échange des prisonniers, d'après le Journal de la Montagne, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Philipp Jakob Rühl, Antoine Louis Levasseur,

Antoine Christophe Merlin de Thionville, Pierre Antoine Laloy

Citer ce document / Cite this document :

Rühl Philipp Jakob, Levasseur Antoine Louis, Merlin de Thionville Antoine Christophe, Laloy Pierre Antoine. Discussion relative à l'échange des prisonniers, d'après le Journal de la Montagne, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 714;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41164_t1_0714_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Levasseur. Tous les princes et les rois de l'univers ne valent pas un représentant du peuple républicain.

Pendant ma mission à l'armée du Nord, j'ai couru risque d'être pris par les Anglais à Lincelles; mais si je l'eusse été, je n'aurais jamais voulu être échangé contre un prince.

Jullien (de la Drôme). Il n'est pas défendu de faire un marché avantageux avec ses ennemis quand on le peut.

J'observe que la République gagnerait plus à retrouver des hommes qu'elle a perdus par la trahison qu'à conserver dans son sein les parents des despotes qui lui font la guerre.

Merlin (de Thionville). Je demande le renvoi de la première proposition au comité de Salut public et l'ordre du jour sur la seconde. (*Décrété.*)

IV.

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (1).

Rühl. Trop longtemps nous avons laissé dans l'oubli nos malheureux collègues qui, victimes d'une infâme trahison, languissent dans les cachots de Coblenz. Je demande que les princes étrangers, faits prisonniers, soient échangés contre ces dignes martyrs de la liberté.

Levasseur. On ne peut mettre dans la balance des représentants du peuple et des petits princes d'Allemagne. Tous les rois coalisés ne valent pas un député de la nation française. A Warwick, j'ai failli être prisonnier par les Anglais. Eh bien, je déclare que du fond de ma prison, je vous aurais tenu le même langage et que jamais je n'aurais consenti à être échangé contre un prince. (*Applaudissements.*)

Un membre. C'est parce que je méprise un prince que j'appuie la proposition de Rühl. Nous ne pouvons qu'y gagner; c'est échanger des individus inestimables contre des hommes, des collègues dignes de toute notre estime.

Richard. Et moi je m'y oppose. La Convention ne veut pas compromettre le caractère sacré de représentant du peuple; c'est les armes à la main que nous devons redemander des frères livrés par un traître à des tyrans, qui n'ont pas rougi de les recevoir et de les incarcérer au mépris de tous les droits des gens. La seule négociation que nous devons avoir avec nos ennemis, c'est celle de nos canons et de nos baïonnettes.

Merlin (de Thionville) divise la question. Il demande l'échange de Drouet, fait prisonnier de guerre; annonce que les Français ont repris les lignes en avant de Sarrebrück, qu'ils ont fait 180 prisonniers et pris 88 chevaux tous sellés et tout équipés. (*Applaudissements.*)

Après quelques discussions, la Convention passe à l'ordre du jour sur la proposition d'échanger les représentants du peuple livrés à l'ennemi ou faits prisonniers.

(1) *Mercur universel* [4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 62, col. 1].

V.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Rühl. Nous avons en otage plusieurs personnes notables d'Allemagne. N'est-il pas temps de les faire servir à la délivrance de nos collègues? Je demande que vous décrétiez que ces otages seront libres, dès que les quatre représentants du peuple, livrés à nos ennemis par l'infâme Dumouriez, seront sur le territoire de la République.

Levasseur. Point d'échange; tous les tyrans de l'Europe ensemble peuvent-ils être mis en parallèle avec les représentants d'un peuple libre?

Dans l'armée du Nord, j'ai couru les risques d'être fait prisonnier. Eh bien, du fond de mon cachot, je vous aurais encore tenu le même langage. Que le comité de Salut public s'occupe des moyens de nous rendre nos collègues, sans compromettre leur gloire, ni celle de la nation.

Merlin (de Thionville) appuie le renvoi.

Laloy rappelle que cette motion a déjà été produite et soutient que les mêmes raisons, qui firent passer à l'ordre du jour, subsistent encore.

La Convention passe à l'ordre du jour motivé.

ANNEXE N° 2

A la séance de la Convention nationale du 3 frimaire an II. (Samedi, 23 novembre 1793.)

Compte rendu, par divers journaux, de la discussion à laquelle donna lieu le projet de décret du Comité de Salut public sur un mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire (2).

I.

COMPTE RENDU du *Journal des débats et des décrets* (3).

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi présenté par Billaud-Varenne. Nous transcrivons ici son rapport.

(Suit le texte du rapport de Billaud-Varenne, que nous avons inséré à la séance du 28 brumaire. Voy. ci-dessus, p. 451).

La discussion s'engage.

Ramel présente un plan nouveau. Il déclare que les bases ne lui appartiennent point; qu'elles furent présentées au comité de liquidation de l'Assemblée constituante par Baudouin, imprimeur de la Convention.

Un membre combat la première section du plan du comité; il remplace la Commission proposée par un comité institué *ad hoc*.

(1) *Journal de la Montagne* [n° 11 du 4^e jour du 3^e mois de l'an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 84, col. 2].

(2) Voy. ci-dessus, même séance, p. 711, le compte rendu de cette discussion d'après le *Moniteur*.

(3) *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 431, p. 40).